

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 94109 déposée le 31-12-2021, Mme N'FA HANTOU Awana, profession : Agent des impôts demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aképé connu sous le nom de Gokakopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GOKA Missidan Tengué.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94953 déposée le 17/01/2022, M. KOTHOR Senam Kossivi, profession : Ingénieur génie civil demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Klinvé, majeur(s) non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 27 a 35 ca, situé à Noépé connu sous le nom de N'tsame, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14m et la propriété AHATOR, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété de AHATOR, à l'Ouest par une rue de 16 m et la propriété de AHATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94981 déposée le 17/01/2022 M. KOTA-MAMAH Assianam Nisson, profession : militaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé connu sous le nom de Kpoépe, préfecture de Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIANYOH Komi et au Sud par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94982, déposée le 17/01/2022, Mme AKOUMAYI Assoleme, profession : anthropologue demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Légbassito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 37 ca, situé à Assome connu sous le nom de Davié Donomade, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AVISSEY Yao et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94985 déposée le 17/01/2022 M. ADJOLI Paakoum, profession : étudiant demeurant à Kara et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 42 ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Adidomé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AKE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94986 déposée le 17/01/2022 M. KOTA-MAMAH Assianam Nisson, profession : commandant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 24 ca, situé à Agoènyivé connu sous le nom de Légbassito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBALEGNON et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94990 déposée le 17/01/2022 M. et Mme DOUMENOU Mawougbo et AZANMAN Selome Julie E., épouse DOUMENOU, profession : professeur et médecin demeurant à Lomé et domiciliés à Adidogomé, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 41 ca, situé à Sagbado, connu sous le nom de Apedokoe gbomamé, préfecture du Golfe et borné Au Nord par la propriété AGUIDJI, au Sud par un passage de 6m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNDOH Kafui Adjoavi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94991 déposée le 17/01/2022, Mme GALEY Ama Eva, profession : revendeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeur non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 01 a 12 ca, situé à Kévé connu sous le nom de Zogbepime, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété GOUMEDZOE, au Sud par la propriété de DAMA, à l'Est par la propriété de MISSO Anani et à l'Ouest par la propriété de DUHO Kokou Delako.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94992 déposée le 17/01/2022, Mme GALEY Ama Eva, profession : revendeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Sanguera connu sous le nom de Sanyrame, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOURATE et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94993 déposée le 17/01/2022 M. GNANGA DJALEMA Makognongo, profession : technicien Télécom demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à Sanguera connu sous le nom de Sanyrako, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la Route Sanguéra-Légbassito, au Sud par la collectivité DETIKOU, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GATOR Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 95175 déposée le 19-01-2023, Mme TEKODédé, profession : ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Amoutiévé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 46 ca, situé à Gbodjome connu sous le nom de Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AVLA Assiongbon, à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 95178 déposée le 19-01-2023, M. KODJO Kami, profession : traducteur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Dzogblakopé connu sous le nom de Agodéké, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ASSIGBE-ATAKLA KOUGBLENOU BLINDJEGBE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 95325 déposée le 21-01-2022, Mme CLASS-TOSSOU Nino épouse ADANGBA, profession : opérateur économique demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 51 ca, situé à Kovié connu sous le nom de Ehoé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BADAGBON, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 95339 déposée le 21-1^{er}-2022 M. ZATOU Kodjovi, profession : pasteur demeurant à Tsévié et domicilié à Tsévié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 34ca, situé à Gblainvié Kpetsi connu sous le nom de Akpabamé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété KINI, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église O.S.-TOGO et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107957-GL déposée le 23-11-2022, M. MAMAM Sani, profession : attaché d'Administration, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de Anyavé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18 m, à l'Ouest, à l'Est et au Sud par la propriété de DZIWONOU KODJO DESIRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109832-GL déposée le 16-01-2023, Mme KOMLA KAISER Marie Morenikê, épouse BOCCOVI, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 03ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 677, au Sud par le lot n° 675, à l'Est par le lot n° 688 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110082-GL déposée le 20-01-2023, Mme JOHNSON Efoua Delaly, épouse KOMBASSERE, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 71 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AZIABA, au Sud par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110631-GL déposée le 03-02-2023, M. SAMEY Yessou Comlan, profession : expert-comptable, demeurant à NOTSE et domicilié à TEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME ADIDOGOME, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOGAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu SAMEY Yaovi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110927-GL déposée le 10-02-2023, M. NIKABOU Gbandi, profession : ingénieur génie civil, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 15 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZGBETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEGRAN KOMLANVI AFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110928-GL déposée le 10-02-2023, Mme AGBOLOSU Abia Rejoice, profession : particulière, demeurant à USA et domiciliée à USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 06 m, au Sud par la société SHINING INTL LTD, à l'Est par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par la réquisition 34249.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110929-GL déposée le 13-02-2023, M. TANTARK Bomboma, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 84ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HEDEDJI KOMLAN, au Sud par la propriété de KOMBATE et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110930-GL déposée le 13-02-2023, M. ASSIMADI Kodjo Edem, profession : technicien génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE ADJOGUIDI KOPE, connu sous le nom de AYETO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ANAGBLA et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110931-GL déposée le 13-02-2023, M. ASSIMADI Kodjo Edem, profession : technicien génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALI KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110932-GL déposée le 13-02-2023, M. TETERA Kodjo Kimta Menarouna, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 495B et 496 A, à l'Est par le lot n° 496 A et à l'Ouest par le lot n° 495B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110933-GL déposée le 13-02-2023, M. ANKOU Koffi A. Elpidio, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AKATO, connu sous le nom de MASSEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de MASSEME et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110934-GL déposée le 13-02-2023, M. AMEDZRO Yao Gbetey, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété WONEKE GUMEZE, au Sud par une rue de 24m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110935-GL déposée le 13-02-2023, Mme MAYOU E. Rachiratou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de NYIVEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOUKLE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110936-GL déposée le 13-02-2023, M. MELESUSU Koffi Fofo, profession : ingénieur électricien, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à SAGBADO KLEME AGOKPANOU, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADEPOHA KOSSI et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110937-GL déposée le 13-02-2023, M. AGNAMA Katanga Yao, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 63 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Famille APEVIENYEKU, et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110938-GL déposée le 13-02-2023, M. OGOUBI Kossivi God Freind Iyatan et Mme HOUSSOU Diamanda, profession : commerçant et élève, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWUNO, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110939-GL déposée le 13-02-2023, Mme AGBOFLAN Ablavi épouse AZASHIE, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à NYAMASSI ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca ,situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de SOGBOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 440A, au Sud par le lot n° 441, à l'Est par un passage de 06 m et à l'Ouest par le lot n° 438.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110940-GL déposée le 13-02-2023, Mme NUTSUGAH Kosiwa Mawufemo, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 52 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SEBLE et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110941-GL déposée le 13-02-2023, M. EHO Xolato Eli Yawo, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATANDJI ALA EKLOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110942-GL déposée le 13-02-2023, M. EHO Xolato Eli Yawo, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEDOME KOKOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110943-GL déposée le 13-02-2023, Mme KPONSOU Amélé Ono, profession : responsable d'entreprise, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 36ca ,situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 459, au Sud par le lot n° 457, à l'Est par la rue HOMME GRENOUILLE de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 458B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110944-GL déposée le 13-02-2023, Mme TOHO Ahoefa, épouse KOULOUMA, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 35ca, situé à AKLAKOUGAN, connu sous le nom de ADAGBLEME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété AKPAMOU K. GBETÉY, au Sud par la propriété de GAWOU, à l'Est par la propriété de DANSOU AGBLO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110945-GL déposée le 13-02-2023, M. AHODOM Anaa, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 98ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1376, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par le lot n° 1379B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110946-GL déposée le 13-02-2023, M. ATTIOGBE Edoh, profession : géomètre, demeurant à LOME et domicilié à AHADJI-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 10 a 14 ca, situé à AKLAKOU SAKPOVE TOGODO, connu sous le nom de AKAKPO-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité AKAKPO et la propriété de AKAKPO ATIGNON, au Sud par les propriétés de AKAKPO ATIGNON et AKAKPO AFANTODJI, à l'Est par les propriétés DOSSOU TEPE OLI et KOUEVI DEGLON ASSIONVI et à l'Ouest par les propriétés de AKAKPO ATIGNON et AKAKPO MESSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110947-GL déposée le 13-02-2023, Monsieur AVOMENOU Komivi, profession : technicien supérieur Télécom, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 19 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEWATSRIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AFANOU et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110948-GL déposée le 13-02-2023, M. ANATO Dodji Ayao, profession : géomètre topographe, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 82 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2055, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 2058 et à l'Ouest par le lot n° 2056 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110949-GL déposée le 13-02-2023, M. BRUCE Ahlin, profession : soudeur à l'arc, demeurant à ANEHO et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 85 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATUNUVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110950-GL déposée le 13-02-2023, M. KEGLOH Koffi Amenyo, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à SAINT JOSEPH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 33 ca, situé à AGBODRAFO GBODJOME, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOUGLO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110951-GL déposée le 13-02-2023, M. KOLANI Larbik, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GATIGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110952-GL déposée le 13-02-2023, M. N'SOUGAN Koffi, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN KODOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GABA YAO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110953-GL déposée le 13-02-2023, M. GBEGLO Kwami Yayra, profession : gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à SANGUERA AFIADENYIGBA, connu sous le nom de AGOUZE-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les propriétés de AGOUZE MESSEKO et AVOGAN YAWO, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de AGOUZE AGBOVI et à l'Ouest par la propriété de AGOUZE AZI KOUDAMENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110954-GL déposée le 13-02-2023, M. N'SOUGAN Koffi, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN KODOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété de GABA SOFANHOUN, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110955-GL déposée le 13-02-2023, M. KAWERIDJAO Lelenhaki, profession : agent de douanes, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de EHE et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KAWERIDJAO Mana-Esso et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110956-GL déposée le 13-02-2023, M. KOUDAYA Comlan Atsou, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GNANSOU TOYI et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110957-GL déposée le 13-02-2023, M. AMEGNONA Kossi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à KPEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à ANEHO KPEME, connu sous le nom de APETO KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NOUGNAKPIEN AKO et à l'Ouest par la voie ferrée HAHOTOE KPEME de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110958-GL déposée le 13-02-2023, M. AMEGNONA Kossi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à KPEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 59ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par une surface non dénommée, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110959-GL déposée le 13-02-2023, Mme BANKOLEY Odille Adelayi, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à ADAMAVO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO DEVIKINME, connu sous le nom de TOPOU-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FINI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110960-GL déposée le 13-02-2023, Mme APALOO Adjo Situ, profession : psychologue, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOSSO et au Sud par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110961-GL déposée le 13-02-2023, Mme BLABOU Adakou Lonlon, profession : salariée, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ATTIOGBEY TOPOU DOVI, au Sud par la voie ferrée LOME ANEHO et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110962-GL déposée le 13-02-2023, M. KPODAR Kuévi Germain, profession : sans profession, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca, situé à BE, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 477, à l'Est par le lot n° 478 et à l'Ouest par le lot n° 474.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110963-GL déposée le 13-02-2023, M. GNIDOTE Senam Soke Arnaud, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 48 ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de GUEGUE KOFFI, au Sud par les propriétés de GUEGUE KOFFI et GNIDOTE BAYIE, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110964-GL déposée le 13-02-2023, Monsieur FIALLEY Koffi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 44 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KPONSOU, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la collectivité AVOUSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110965-GL déposée le 13-02-2023, M. et Mme AKIHOLA Eriyomi Bankolé et ANGMORTEY Alizabeth Baby, épouse DIAWA KANDA, profession : entrepreneur et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN GBONVIE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de AKIHOLA Y. MENSAH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110966-GL déposée le 13-02-2023, Mme GBATI Adizétou Mawaté, épouse ADJAGODO, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à FIOVI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 63 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATIGLI DOVI FLIMA et au Sud par une rue non dénommée de

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110967-GL déposée le 13-02-2023, M. AJAVON Ayikoe, profession : imprimeur, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 147, au Sud et à l'Est par le lot n° 148B et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110968-GL déposée le 14-02-2023, M. HOSSOU Kodjo Victor, profession : chef d'équipe, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 42 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AMOU EDJEAME FOGAN YAO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110969-GL déposée le 14-02-2023, M. HOSSOU Kodjo Victor, profession : chef d'équipe, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 59 ca, situé à ANEHO AGOVOUDOU, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIAKA GBEDEKPE et au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110970-GL déposée le 14-02-2023, M. BAGNABANA Essoyoméwé, profession : géographe, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE LOMENYO KOPE, connu sous le nom de LOGUI TOKOIN TAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGAN DJO et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110971-GL déposée le 14-02-2023, M. BAGNABANA Essoyoméwé, profession : géographe, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 03 ca, situé à ADETIKOPE LOMENYO KOPE, connu sous le nom de LOGUI TOKOIN TAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEGAN DJO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110972-GL déposée le 14-02-2023, M. BENTHO Chakibou Maurice, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à KPOGAN, connu sous le nom de AGBETSIKO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONTON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110973-GL déposée le 14-02-2023, M. ADJOGNON Kodjo Méwoeto, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN ZIONTO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 30 ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de YOVOKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité LAMBOU, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est par une rue non dénommée de 25m et à l'Ouest par la propriété de ADJOGNON KODJO MEWOETO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110974-GL déposée le 14-02-2023, M. DOSSA Komi, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de GENDARMERIE NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 3 B, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110975-GL déposée le 14-02-2023, M. GBEDZE Kokoutsè, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à PLATEAU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 71ca, situé à AFLAO GAKLI TOTSIVI, connu sous le nom de GBLINKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route de TOTSIVI de 28 m, au Sud par le lot n° 553, à l'Est par le lot n° 556 et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110976-GL déposée le 14-02-2023, M. NATTAH Piyassi Mouholè, profession : revendeur, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 564C et à l'Est par les lots n° 563 et 564 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110977-GL déposée le 14-02-2023, M. DOUMASHIE Yawo, profession : instituteur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à SANGUERA KONHE, connu sous le nom de , préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOGBODO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110978-GL déposée le 14-02-2023, M. WOUNTANI Soumaila, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à DEMAPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété de GBESSIVI SEWODJI, à l'Est par la voie ferrée LOME BLITTA et à l'Ouest par la propriété de AHIALE AKOWOUSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110979-GL déposée le 14-02-2023, M. AMAGBEGNON Kossivi, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110980-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à LOME AFLAO AKATO-VIEPE, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DEGBOR DAWANOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110982-GL déposée le 14-02-2023, M. NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 09ca, situé à SANGUERA FOZUI ANYIGBE, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de ATILA ATSISSO et EWON KOSSI AKPONI, au Sud et à l'Est par la propriété de ATILA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110983-GL déposée le 14-02-2023, M. NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 29 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SEMADO DOUDZIAGBE, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par les propriétés de SEMADO DOUDZIAGBE et TOVIENYEKOU SEMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110984-GL déposée le 14-02-2023, M. NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 26 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NANATO DOGBE et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110985-GL déposée le 14-02-2023, M. NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DEGBOR KOMLAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110986-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DEGBOR et à l'Est par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110987-GL déposée le 14-02-2023, Madame AGOUDA Fèyègbabè, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 96ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGOE NYIVE SANGUERA de 20m, au Sud par le lot n° 848, à l'Est par le lot n° 846B-847 et à l'Ouest par le lot n° 845A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110988-GL déposée le 14-02-2023, Madame AWESSO Hezouwè Rachel épouse HEMOU, profession : étudiante, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 04ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EZOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110989-GL déposée le 14-02-2023, M. et Mme HEMOU Labou et AWESSO Hezouwè Rachel épouse HEMOU , profession : ingénieur et étudiante, demeurant à AGOE et domiciliés à TELESSOU ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 73ca ,situé à AGOE NYIVE ANOME TELESSOU, connu sous le nom de ATTIGAN KOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOMEGNO et à l'Est par une rue existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110990-GL déposée le 14-02-2023, Madame KUEVIAKOE Kokoe Sitou épouse SCHAUB, profession : secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 687, au Sud par la route VAKPOSSITO AGOE NYIVE de 20m, à l'Est par le lot n° 685B et à l'Ouest par le lot n° 684.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110991-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur ATELABA Agnimamondom, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DRAH et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110992-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur ADOUNA Gnon Pariyene, profession : comptable, demeurant à SOKODE et domicilié à SOKODE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHADJI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110993-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur SENOUVOR Akouété Fabien, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89ca ,situé à LOME HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par le lot n° 8 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110994-GL déposée le 14-02-2023, Madame ZATO Nanewe Bedjea épouse DAYO, profession : employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 55ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMETOWOYONA HILLAIRE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110995-GL déposée le 14-02-2023, Madame AGBEMEGNA Hanou, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TSATSA KOMLAN et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110996-GL déposée le 14-02-2023, Madame TEKLOU Essevi M, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 00ca ,situé à AFLAO GBLINKOMEGAN, connu sous le nom de GBLINKOMEGAN ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété EDJEME, au Sud par un lot non numéroté et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110997-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur DJAGO Kodjo Djogbenyui, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 35ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le croisement de deux rues et à l'Ouest par la propriété ADRAKY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110998-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur AZIATI Kossigan Nouwodé, profession : assistant comptable, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 20ca ,situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de TOTSIVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la route AVEDJI TOTSIGAN de 20m, au Sud par les lots n° 1662A et 1653B, à l'Est par le lot n° 1654B et à l'Ouest par les lots n° 1662B et 1663A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110999-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur KOUMEYI Abdel Wahabou, profession : agent de douane, demeurant à DJAGBLE et domicilié à DJAGBLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 58ca ,situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de KOPEGAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété TOUDJI-BANDJE AKOUVI ASU, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111000-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur FOLLY Foli M. Mawusé, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de KPEDEVIKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPEDEVI KODJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111001-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur FAMBO Komi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 27ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de DALIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété NYAVO KODZOVI, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111002-GL déposée le 14-02-2023, Madame LAWSON Kokovi Délavi, profession : caissière, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 20ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de VAKPOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud et à l'Est par le lot n° 562B et à l'Ouest par le lot n° 563.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111003-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur APEDO Sedzro Wozufia, profession : technicien supérieur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOLOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111004-GL déposée le 14-02-2023, Madame BOURAIMA Yacoubou Sadia, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZILIDJI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBLALAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111005-GL déposée le 15-02-2023, Madame DEKADJEVI Elisabeth Afi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 21ca ,situé à TOGOKOME, connu sous le nom de TOGOKOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété SEPENY, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété KOUGBEADJO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111006-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur ATAKE Toi, profession : électricien d'équipement, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 23ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 234bis, à l'Est par le lot n° 232 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111007-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur KOULOUN Mani-Eya Basi-E. et Mme NABIYOU Hodalo Adjoavi, profession : étudiants, demeurant à LOME et domiciliés à HEDZRANAWOE ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO et au Sud par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111008-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur TEVI Lassey Kofi, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN HOPITAL ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 26ca ,situé à AGOE NYIVE HOUMBI, connu sous le nom de HOUMBI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 801, au Sud par le lot n° 803A et 805, à l'Est par le lot n° 804 et à l'Ouest par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111009-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur BANLA Bifèlè, profession : ingénieur de travaux, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ADJEVI KOSSIVI, au Sud par une rue de 20m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BAKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111010-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur KOUEVIDJIN Messan, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 94ca ,situé à BE, connu sous le nom de ANFAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 05m, au Sud et à l'Est par le lot n° 969B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111011-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur SANTOS Komlan Euloge Maruis, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 43ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSEI ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUMEKPOLEAMEGBO TOVIEGNIKOU et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111012-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur LEKWAUWA Obasi Kalu, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Nigériane ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 32ca ,situé à BE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 2810, 2811 et 2824, au Sud par le lot n° 2821, à l'Est par le boulevard du ZIO de 28m et à l'Ouest par les lots n° 2807A et 2806.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111013-GL déposée le 15-02-2023, Madame TCHAKPI Koudjoukalo épouse BANAKINAOU, profession : commerçante, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 73ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOU KONDJI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AYIVOR et à l'Est par une rue non dénommée de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111014-GL déposée le 15-02-2023, Madame AKAKPOVI Ayélé Antoinette, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DEVEGO ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 48ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGOVOUDOU ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOUSSE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111015-GL déposée le 15-02-2023, Madame TCHAKPI Koudjoukalo épouse BANAKINAOU, profession : commerçante, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111016-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur KOUZOUMA Essoyomèwè, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 78ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MLAGANI KODZO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111017-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AGUE Kamilou, profession : peintre dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 27ca ,situé à LOME ADAMAVO, connu sous le nom de ADAMAVO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 743, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par les lots n° 744bis, 746 et 745 et à l'Ouest par le lot n° 742.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111018-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur KLOUTSE Kossi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à AKATO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca ,situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriétés NOUWOZAN KOKOU, au Sud par la propriété MAWUSSI GNATEPE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111019-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur KPODONOU Isaac Yaovi Amélinam, profession : statisticien, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 71ca ,situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEVE et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111020-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur SOWOU Adzowodo, profession : géomètre, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 08ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DINGBLE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 19, au Sud par le lot n° 23, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111021-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur MISSINOU Anani, profession : consultant en informatique, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 59ca ,situé à AGBODANKOPE, connu sous le nom de AGBODANKOPE ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBODAN MISSEFANGBE et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111022-GL déposée le 15-02-2023, Madame GANKUI Ama Ameosina épouse SENAYAH, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOLAAGBLELESSESSI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111023-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur SENAYAH Kokou Doulawoleté, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 76ca ,situé à LOME APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité VIGLO et à l'Est par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111024-GL déposée le 15-02-2023, Madame GANKUI Ama Ameosina épouse SENAYAH, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DOLA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111025-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur ATTA Yawotsè Dodzi, profession : kinésithérapeute, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 38ca ,situé à LEGBASSITO GATIGLOKOPE, connu sous le nom de AVINATO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111026-GL déposée le 15-02-2023, Madame DOSSOUVI Angele A-Sika, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 65ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DJASSEME ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIOGBE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111027-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur POTOPAWI Mazabalo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 13ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENIGBAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALAGBAN et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111028-GL déposée le 15-02-2023, Madame AKOLLY Hanouvi A. Akofa, profession : retraité, demeurant à LOME et domiciliée à HANOUKOPE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADIDOADIN, connu sous le nom de ADIDOADIN,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 42, au Sud par le lot n° 44A, à l'Est par une rue de 50m et à l'Ouest par le lot n° 45.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111029-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur EDOUWODJI Koffi Fiodogbé, profession : machiniste, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 50ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1594A, au Sud par le lot n° 1593, à l'Est par le lot n° 1595 et à l'Ouest par un passage de 06m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111030-GL déposée le 15-02-2023, Madame DIEME Flore, profession : enseignante, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca ,situé à SANGUERA FOZOE, connu sous le nom de ANYIGBE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 19m chacune, au Sud par la propriété ALOU FIDA BADJORINE, et à l'Ouest par la propriété SEBLE KOFFI SEDEWODZI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111031-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur KADIGNA Haribidiguy L, profession : militaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par les propriétés AGBEVE et EDOH, à l'Est par la propriétés AGBEVE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111032-GL déposée le 15/02/222, Monsieur APEZOUNON-AGBETIAFAAmevi Edoe, profession : ingénieur génie rural, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO AKATO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca ,situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEMADO LANKPO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111033-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur ALOU Fida Badjorine, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ANYIGBE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété DIEME FLORE, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEBLE KOFFI SEDEWODZI et à l'Est par une rue existante de 19m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111034-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AJAVONAYIVI Djissa Kodjo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca ,situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de AMADAHOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 695, à l'Est par le lot n° 683B et à l'Ouest par le lot n° 682.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111035-GL déposée le 15-02-2023, Madame AGBODJAN Kékéli Agnélé, profession : technicienne, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 31ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBODJAN, au Sud par la collectivité GBEKE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111036-GL déposée le 15-02-2023, Madame AZIKI Afi Sena épouse AWUMEY, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca ,situé à LOME AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 847B, au Sud par le lot n° 845, à l'Est par le lot n° 846 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111037-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AZAGLO Komla, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DIKPOR AWOBA, au Sud par la ligne de la haute tension LOME KPALIME et à l'Ouest par la propriété KOUDEKA AYAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111038-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur JOHNSON Kouassi Assiba, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété PODJAGBO KODJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111039-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur SENYO Komi Anani, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 88ca ,situé à SEGBE AKATO VIEPE, connu sous le nom de KPODJI ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 chacune, au Sud et à l'Est par la propriété MISSEWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111040-GL déposée le 15-02-2022, Madame BLAGOGEE Ayawovi, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca ,situé à AGOE NYIVE ZONE CENTRALE NORD, connu sous le nom de ZONE CENTRALE NORD ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 15B, au Sud par le lot n° 16, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111041-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AYANDEJI Waedi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 28ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 528B et 529B, au Sud par les lots n° 530B et 531B, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 528B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111042-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AGBEKPONOU Yawo Edem, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca ,situé à BE-EST ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOUVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 1422, à l'Est par le lot n° 1423 et à l'Ouest par le lot n° 1421A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111043-GL déposée le 15-02-2023, Madame MENSAH Adzo, profession : communicatrice, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 08ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'entreprise NONO MENSAH SHOP et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111044-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur ANTHONY Comlan Mawouena, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie de contournement LOME-PORT NOEPE de 50m, au Sud et à l'Est par la collectivité FOSSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111045-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AWOBANOU Kossivi M, profession : déclarant en douanes, demeurant à SANGUERA et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 92ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FOSSOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111046-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur JOHNSON Guy Philippe A. A, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à CITE MILLENIUM ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 27ca ,situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété GASSOU K. SAMEDI, au Sud par la collectivité DJABAKOU, à l'Est par une rue de 07m et à l'Ouest par un passage de 03m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu JOHNSON Ampah Gumalon et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111047-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AWOBANOU Kossivi M et Mme GBEDEMAH Afi Akpéné, profession : déclarant en douanes et gestionnaire des ressources humaines, demeurant à LOME et domiciliés à LOME ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 66ca ,situé à LEGBASSITO DANGBESSITO, connu sous le nom de BOKPOKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie de contournement LOME PORT NOEPE de 50m, au Sud par le titre foncier 58342RT, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111048-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur AWOBANOU Kossivi M, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23a 84ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité FOSSOU, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111049-GL déposée le 15-02-2023, Monsieur LEMOU KALANBANI Kossi Lyre-Gama, profession : retraité, demeurant à KARA et domicilié à TOMDE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 66ca ,situé à AFLAO GAKLI TOTSIVI, connu sous le nom de GBLENKOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 484 et 486A, au Sud par le lot n° 486B et 490, à l'Est par les lots n° 487 et 489 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111050-GL déposée le 16-02-2023, Madame EKUE Ayélé M. Mona épouse AMEGNRAN, profession : juriste, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN FOREVER ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 18ca ,situé à ANEHO ZEBE, connu sous le nom de KPEHENOU ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers AYITSEDJI KOMLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111051-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur SALIFOU Abouhadi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 32ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO KPODJI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété YOLOU KOKOUTSE et à l'Est par ue rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111052-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur JOHNSON Guy Philippe A. A, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à CITE MILLENIUM ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 09ca ,situé à BE ATCHANTE, connu sous le nom de LOME II CTE DU MILLENIUM ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 08 et 09, au Sud par la rue MILLENIUM, à l'Est par le lot n° 17 et à l'Ouest par les lots n° 14 et 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111053-GL déposée le 16-02-2023, M. et Mme APALOO Kodjovi Apezuke et GEDU Afiwa Ahoefa épouse APALOO, profession : directeurs de société, demeurant à LOME et domiciliés à BE-KPOTA ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 28ca ,situé à BE HEDZE, connu sous le nom de KPOTA KPONOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AGBAVITO MIHESSO YAO, au Sud par le lot n° 4A-5, à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par le lot n° 1-4C.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111054-GL déposée le 16-02-2023, Madame GEDU Afiwa Ahoefa épouse APALOO, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 86ca ,situé à AGBODRAFO KPESSI, connu sous le nom de DEMENYA ,préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale LOME ANEHO de 40m, au Sud par les lots n° 980A et 982A, à l'Est par les lots n° 981B et 982A, et à l'Ouest par les lots n° 979A et 980A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111055-GL déposée le 16-02-2023, Madame BADJASSI Essohanam, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0a 99ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI-SOVEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOLIKO et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111056-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur MOUMOUNI Aliassim, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à DJINGBLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 39ca ,situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de DJINGBLE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 736B, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 739.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111057-GL déposée le 16-02-2023, M. KOMLAGAN Atayi, profession : médecin, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 33a 18ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME ,préfecture de Zio et borné PARCELLE A : au Nord par la propriété AZIALEKO KOFFI, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 14m chacune et à l'Est par un espace non dénommé. PARCELLE B : au Nord et au Sud par des rues en projet de 14m chacune, à l'Est par la propriété KPOTO GOGBOLO et à l'Ouest par les propriétés LOGOSSOU, N'SANAAFOUA et AFONYOWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111058-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur NOBO Kofi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 30ca ,situé à AFLAO GAKLI TOTSIVI, connu sous le nom de BATOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 611A, au Sud par le lot n° 608, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 610.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111059-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur SEBLE Kodjogan Eli, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 04ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers de feu HAYIDA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111060-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur TSEKE Zoumetchi H. K, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEGNAWOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111061-GL déposée le 16-02-2023, Mmes QUENUM Elvire Kayie M. épouse SATTler et QUENUM Ghislaine Eléonore, profession : bibliothécaire et assistante, demeurant à LOME et domiciliées à LOME ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à AGBODRAFO GBODJOME, connu sous le nom de AKPAGLI ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTI et à l'Est par la propriété SABAH KOSSI LONLONLE.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111062-GL déposée le 16-02-2023, Madame GNALETE Ayawa, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ZOSSIME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 75ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALLAH, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par la propriété AGODEKA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111063-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur AWANOU Ali, profession : agent de douane, demeurant à DAPAONG et domicilié à DAPAONG ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOSSIME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EZION AGBODISSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111064-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur AYITSEWOU Koffi Mensah, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EDODJI AWOUNYO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111065-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur SANDJA Mingoube, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 74ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLAKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEGBEFIA KOKOU DOTSE et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111066-GL déposée le 16-02-2023, Madame AVINU Awovi Enyonam, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 02ca ,situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJAKLI AYAO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111067-GL déposée le 16-02-2023, Mme HOUNGO Akoélévi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AMOUGANA et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111068-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur AMADJI Dossou, profession : ingénieur informaticien, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 93ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BANKA JULES et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111069-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur YEYE Drava Adjewoda, profession : menuisier, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLEKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 873, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 874 et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111070-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur SOGOYOU Afeignidou, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBEGBLEWOO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111071-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur TANGAO Fayçal, profession : contrôleur financier, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca ,situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de TELESSOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 1347A, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par le lot n° 1345.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111072-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur AKOUKLA Mensah, profession : pasteur évangéliste, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAPOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à AGOENYIVE DEMAPOE, connu sous le nom de PENYIGBI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 713 et 714, au Sud par le lot n° 716B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 715.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111073-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur BARICHIA Asima Abalo, profession : enseignant, demeurant à SOKODE et domicilié à KPANGALAM ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à ADETIKOPE AGNAVE, connu sous le nom de LOGOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKO ALANGA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111074-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur KUDZU Komi Fadzi, profession : staffeur peintre, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKOR ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKPAN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111075-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur NOVON Kokou Ben, profession : directeur de société, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAYISSAN et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111076-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur NOVON Kokou Ben, profession : directeur de société, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca ,situé à AGBODRAFO DAGUE, connu sous le nom de ASSEVENOU ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZANKLI MAWUSSI AKOUWA, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111077-GL déposée le 16-02-2023, Monsieur DORKENOU Yao Mawuenyega, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de KLEME KPODJI ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KPATA, au Sud par une rue de 21m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111078-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur ADAM ZATO Issifou, profession : ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPOUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOVI K. PAUL et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111079-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur TAKASSI KIKPA Napo Noel, profession : directeur de promotion, demeurant à SOKODE et domicilié à KOUWAWORO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHIABOU, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111080-GL déposée le 17-02-2023, Madame ASSIONGBON Ayélé épouse PINDRA, profession : secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à BE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de SAGNRAKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111081-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur AMETEPE Gagan, profession : hôtelier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 32ca ,situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de ADIDOGOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 623 et 624A et au Sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111082-GL déposée le 17-02-2023, Madame KPLAKO Afua Dzigbodi épouse AGLAH, profession : ménagère, demeurant à KPALIME et domiciliée à KPALIME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME GAKPOTO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GBEDIVLO, au Sud par une rue de 12m et à l'Est par la réquisition n° 34180.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111083-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur AHLIGO Agossou, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à WESSOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WOGODO et au Sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111084-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur KOLANI Idrissou, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 59ca ,situé à AGOE NYIVE CACAVELI, connu sous le nom de CACAVELI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2, au Sud par le lot n° 4A, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111085-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur EKLU Kodjo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca ,situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANANI KOAMI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111086-GL déposée le 17-02-2023, Madame ETOU Sadjine Eya, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca ,situé à LEGBASSITO KOVE, connu sous le nom de AHONDJOKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NYAVI et au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111087-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur BESSANH Komlan, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca ,situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOHOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111088-GL déposée le 17-02-2023, Madame KOMLAN Mulée-M Edwige, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SOLIDARITE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 32ca ,situé à ANEHO, connu sous le nom de TOGOKOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété KPOGLI SEWOA, au Sud et à l'Est par la propriété BRENNER et à l'Ouest par la route TOGOKOME de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111089-GL déposée le 17-02-2023, Madame KOMLAN Mulée-M Edwige, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SOLIDARITE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 98ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOGBUINE PLASSI GAGBAN et à l'Est par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111090-GL déposée le 17-02-2023, Madame KOMLAN Mulée-M Edwige, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SOLIDARITE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 04ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO ,préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 12m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PLASSI GAGAN TOGBUINE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111091-GL déposée le 17-02-2023, Madame AMORIN Kafui Efoua, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOAMESHIE et au Sud par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111092-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur NOUDOUKOU Yaovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à BAGUIDA DEVEGO, connu sous le nom de WOLIBO-KOPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété LOGOSSE, à l'Est par un espace non dénommé et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111093-GL déposée le 17-02-2023, Madame LAWSON Anoko Veronique, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 35ca ,situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DARA KOMLAN A, au Sud et à l'Est par la propriété ETOU WOLOEGNINOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111094-GL déposée le 17-02-2023, Madame KOUMASSI Ameley Khadokpeh épouse KASSEGNE, profession : coordinatrice, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AGOE NYIVE KLEVE DEMAKPOE, connu sous le nom de KLEVE-DEMAKPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 803, au Sud par le lot n° 805B, à l'Est par le lot n° 806 et à l'Ouest par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111095-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur AGBOKPE Totekpomawu Koku, profession : pharmacien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 67ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de GBLENKOMEGAN ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue LA PAMPA de 30m, au Sud par le lot n° 47B, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 44.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société MAHOUSI SARL et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111096-GL déposée le 17-02-2023, Madame GUENOU Affi Marguerite, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 15ca ,situé à LOME ATIEGOU, connu sous le nom de ZOGBE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NYAMAKOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111097-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur GOUSSOU Adjida Honoré, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 05ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 801A, au Sud par le lot n° 803B, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par les lots n° 801A et 803B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111098-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur DJOSSOU Adjiwanou Edem, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN EST ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca ,situé à GBODJOME, connu sous le nom de AGBAVI ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété DJOSSOU GBEHOKIN, au Sud par la propriété GBETOUNOU et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111099-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur AGOSSOU Kodjo, profession : revendeur, demeurant à KPESSI et domicilié à KPESSI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à ANEHO AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MIGUEL KOKOU MAWULI et à l'Est par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111100-GL déposée le 17-02-2023, Madame COMBEY Adamah Kanle A. épouse KUNAKEY, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAMAVO ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 55ca ,situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 938, à l'Est par le lot n° 939B et à l'Ouest par le lot n° 941.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111101-GL déposée le 17-02-2023, Madame ADOM Essotina, profession : assistante médicale, demeurant à AGOE et domiciliée à CAMP FIR ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 85ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATTIDOKPO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111102-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur KORONTAKO Tcha, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le titre foncier n° 41716RT, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la route AHONKPOE KPEDEVI-KOPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111103-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur ASSI Kokou, profession : maçon, demeurant à LOME et domicilié à AGOE SOGBOSSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 10ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de KPEDEVIKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété ATCHON KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111104-GL déposée le 17-02-2023, M. et Mme HUNLEDE Ayité Luc et LAWSON Nadou Djidjogbé épouse HUNLEDE, profession : agent de sécurité et ménagère, demeurant à AGOE et domiciliés à LOGOPE ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 13ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WODOME-TOGBONOU et au Sud par une rue non dénommée de 12m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111105-GL déposée le 17-02-2023, Madame AGOUDAVI Sokondé, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 38ca ,situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGBETIAFAN, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111106-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur DUEVI-TSIBIAKU Duevigan Edjona, profession : musicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 78ca ,situé à AVOUDJIGBE, connu sous le nom de AVOUDJIGBE ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune, au Sud par la propriété AVOUDJIGBE MIGNANOU et à l'Est par la propriété JOHNSON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111107-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur ASSIMADI Kodjovi, profession : géomètre, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 40ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADOGLOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la collectivité KPEHO-GLAMA, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par la propriété AYAO BIANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111108-GL déposée le 17-02-2023, Madame GUEDZE AKAYI Awoto Apolé Xolali, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 12ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété ASSAH AYABA OBAMIDE, à l'Est par la collectivité NYAMAKO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111109-GL déposée le 17-02-2023, Monsieur GOBILE Lamoussa, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIHOMÉ, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AWUI, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Imp. Editogo
Dépôt légal DL n° 17 quarto-GL